



**WIKIPÉDIA**  
L'encyclopédie libre

- Accueil
- Portails thématiques
- Article au hasard
- Contact

Contribuer

- Débuter sur Wikipédia
- Aide
- Communauté
- Modifications récentes
- Faire un don

Outils

- Pages liées
- Suivi des pages liées
- Importer un fichier
- Pages spéciales
- Adresse permanente
- Information sur la page
- Élément Wikidata
- Citer cette page

Imprimer / exporter

- Créer un livre
- Télécharger comme PDF
- Version imprimable

Dans d'autres langues

- Čeština
- English
- Español
- Modifier les liens

Article Discussion

Lire Modifier Modifier le code Historique

Rechercher sur Wikipédia

# Jean Petit

Pour l'article homonyme, voir *Petit*.

« Affaire Jean Petit » redirige ici.

**Jean Petit** est né le 9 octobre 1972 à Palavas-les-Flots. En octobre 2016, il est accusé d'avoir volontairement bloqué l'accès d'un car de migrants au Centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Montilleux. Sept mois avant les élections présidentielles de 2017, il se retrouve au cœur d'une polémique médiatico-politique autour de la question de l'accueil des réfugiés en France. Malgré l'abandon des poursuites contre lui, l'affaire prend une importance considérable dans le paysage politique français. Elle divise également la société française en deux camps, l'un défendant le droit d'asile et l'autre s'y opposant. Selon la sociologue Florence Dubet, cette affaire est depuis celle de Tarnac l'un des exemples les plus marquants du rôle majeur joué par les médias et l'opinion publique.

**JE SUIS JEAN PETIT**

**Biographie**

**Naissance** 9 octobre 1972 (45 ans)

**Nationalité** Français

**Formation** CAP agent d'accueil et de conduite routière

**Biographie** [ modifier | modifier le code ]

Fils de Bernard Petit, boulanger, et de Séverine Langlade, couturière, Jean Petit passe son CAP agent d'accueil et de conduite routière à 17 ans avant d'entrer dans la société Scania comme chauffeur routier. Trois ans plus tard, il est licencié pour faute grave suite à une altercation avec un employé de l'entreprise. Il s'installe à Cagolin (83) et il intègre alors Trans-Var en tant que chauffeur de bus scolaire. Il y rencontre son épouse, Monique Pativier, avec laquelle il vit toujours. Ils ont deux enfants. Ses parents sont adhérents statutaires du Front national depuis 1975 et membres du Comité anti-migrants fondé en novembre 2012. Son cousin est Hugues Dumont, le maire Front national de Brillou-sur-Saône (71). Néanmoins, rien n'atteste que Jean Petit soit sympathisant des mouvements d'extrême droite. En octobre 2018, deux ans après l'affaire, Jean Petit déménage à Lille avec sa famille, après avoir quitté son emploi à la société Trans-Var. Il travaille depuis pour un promoteur immobilier.

**L'affaire** [ modifier | modifier le code ]

Le 26 octobre 2016, en début d'après-midi, l'autocar scolaire conduit par Jean Petit se retrouve en travers de la Nationale 98. Il provoque l'arrêt de la circulation à quinze kilomètres de la commune de Cagolin. L'incident se produit alors qu'un car de migrants en provenance de la Jungle de Calais, démantelée deux jours auparavant, circulait sur la N98. Les migrants devaient être hébergés le soir du 26 octobre au Centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Montilleux. Ils sont redirigés vers Brimaud et logés provisoirement dans le gymnase de la ville. Jean-Petit est arrêté pour trouble à l'ordre public et placé en garde de vue au commissariat de Cagolin.

Dès le lendemain, la vice-présidente de l'association Var Terre d'Asile, Magalie Durac, l'accuse publiquement d'avoir empêché l'arrivée des migrants à Cagolin. Plusieurs associations de défense du droit d'asile, telles qu'Amnesty International et la Cimade, déposent une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. Marc-Étienne Lansade, le maire frontiste de Cagolin, prend alors la défense de Jean Petit estimant qu'il « a agi dans l'intérêt de ses concitoyens ».

Alors que Jean Petit persiste à garder le silence, les médias s'interrogent sur ses motivations. Le journaliste Jean-François Pradol révèle les liens de la famille Petit avec des mouvements d'extrême-droite et accuse Jean Petit d'avoir agi pour le compte d'élus signataires de la charte « Ma commune sans migrants », dont le maire de Cagolin, Marc-Étienne Lansade. Ces accusations s'appuient notamment sur la découverte de tracts anti-migrants à son domicile et sur les relations de son cousin Hugues Dumont, maire Front national de Brillou-sur-Saône, avec Marc-Étienne Lansade.

Le 30 octobre 2016, sur le parvis de l'Hôtel de ville de Cagolin, une manifestation, à l'initiative des élus frontistes, réunit 800 personnes selon les chiffres officiels. Au même moment, à l'appel des associations France Terre Asile et Amnesty International, plusieurs centaines de militants pour le droit d'asile se rassemblent en signe de protestation contre « le sort lamentable et indigne fait aux réfugiés en France » (Thierry Le Roy, président de l'association Var Terre d'Asile). Ce rassemblement donne lieu à des affrontements violents entre les manifestants.

On assiste dans les jours qui suivent à un emballement politique et médiatique sans précédent, dans le contexte des futures élections présidentielles. Les citoyens se mobilisent par ailleurs massivement, sur les réseaux sociaux, pour soutenir Jean Petit (235 000 occurrences du hashtag #jesuisjeanpetit sur Twitter) et s'opposer à l'accueil des populations migrantes, ou au contraire pour l'accuser et défendre les valeurs républicaines de l'asile (320 000 occurrences de #soutienauxmigrants sur Twitter).

Au terme de l'enquête préliminaire, l'affaire est classée sans suite par le parquet de Nice le 5 novembre 2016, faute d'éléments suffisants. Le 6 novembre 2016, la une du journal *Libération*, « Petits délits entre Français », ravive toutefois les tensions à Cagolin, où un nouveau rassemblement, le lendemain, donne lieu à des affrontements. Le 10 novembre, une manifestation appelant à la réconciliation se tient à Paris, place de la République, où se réunissent plus de 12 000 personnes.

**Réactions politiques** [ modifier | modifier le code ]

L'affaire est rendue publique le jour même de l'arrestation de Jean Petit. Marc-Étienne Lansade, le maire de la commune de Cagolin, est le premier à s'exprimer. Il parle d'une « invasion nocive aux citoyens », de « budget en berne » et « de l'impossibilité d'accueillir davantage de pauvreté ». Les maires de la région publient plusieurs tribunes en réaction à l'affaire. François Galant, maire socialiste de Bekerelle (83), affirme : « Il y a des règles dans ce pays et il faut les respecter, c'est indiscutable. La justice s'occupera de juger cet acte. Néanmoins, nous sommes confrontés à un problème mondial, et il faut le régler. Je me dois d'entendre ce qu'on pourrait qualifier d'appel, de cri. C'est le cri d'une France qui s'inquiète, qui a peur de l'avenir. »

Le président du Conseil général de la région PACA, Philippe Poupaut, tente, dans l'émission *À la une* sur RTL, de calmer les esprits, en disant : « Je ne suis pas juge donc je ne peux juger cette affaire. Mais le désarroi de Jean Petit me touche. Je suis français, je suis donc aussi Jean Petit. »

La défense de l'avocate de Jean Petit, Michèle Denis, fondée sur l'idée que celui-ci n'a fait qu'appliquer la loi de sa commune, signataire de la charte « Ma commune sans migrants », suscite nombre de réactions. Les communes signataires s'engagent en effet « à s'opposer à l'accueil de migrants consécutif au démantèlement de la Jungle de Calais » et « par tous les moyens légaux à l'installation de centres d'accueil et d'orientation ». Cette prise de position est jugée « scandaleuse et inadmissible dans un pays comme le nôtre » par Damien Carême, le maire écologiste de Grande-Synthe (59), et par de nombreux élus socialistes et communistes. Le 30 octobre 2016, Michel Rochel, maire de Sansalut (56), rédige la charte « Ma ville avec migrants » et la fait parvenir à l'ensemble des maires de France : 340 maires de gauche et affiliés la signent.

Le parti Europe Écologie Les Verts (EELV) est le premier à intervenir au niveau national, accusant Jean Petit « de manque cruel d'humanité ». Le parti Les Républicains appelle, lui, au « calme » et au « respect de la présomption d'innocence ». Le 1 novembre 2016, Bernard Accoyer, le secrétaire du parti, écrit dans une tribune du *Figaro* : « Dans cette affaire, il faut que nous écoutions ce que chacun a à dire avant d'émettre un quelconque jugement. » Le député Front national du Pas-de-Calais Jacques Ribbon prétend, lui, que Jean Petit a été « manipulé par les gauchistes pour attirer l'attention publique sur les décisions du maire de Cagolin en matière de politique migratoire. » (*Paris Match* n°345)

À la suite des violences du 30 octobre 2016 à Cagolin, le président de la République, François Hollande, intervient, lors d'une allocution sur TF1, le 4 novembre 2016 : « Un lien indéfectible nous unit et rien ne l'altérera. Fort de cette conviction, j'adresse aux maires de France ma solidarité pour gérer ces situations délicates. »

**Références** [ modifier | modifier le code ]

Michel Bernard, *L'Homme qui se taisait*, éditions de Treize Heures, 2017

Françoise Dubet, *L'Emballlement*, éditions du Silence, 2018

Mireille Dupré, *Couper les flux*, éditions Vermeille, 2016, 458 pages, 24 euros

Carole Fouras, *La Grande Affaire Petit*, éditions Horizontales, 2016

Comité élu, *Qui vient ?*, éditions La Fabrique, 2017, 20 pages, 49,3 euros, numéro ISBN : 978-2247161348

*Jean Petit*, vidéo-montage, YouTube, janvier 2017 : www.youtube.com/watch?v=xqISpvt89AQ